

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2009-028**

**SEANCE DU 26 MARS 2009**

\*\*\*

**OBJET : Création office municipal des sports**

Monsieur le Maire explique que les offices municipaux des sports ont un rôle éducatif et social et qu'ils permettent de démocratiser la vie sportive locale.

Cette structure municipale d'écoute et de dialogue aurait pour vocation de conduire une réflexion sur le développement de la pratique des activités physiques et sportives.

il serait un carrefour rassemblant tous les acteurs du sport, ainsi que les élus municipaux, qui souhaitent apporter leur contribution à la vie sportive locale et à l'élaboration de la politique sportive en direction de l'ensemble de la population.

L'Office municipal des sports serait un outil pour :

- recenser les besoins et évaluer les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure pratique sportive locale ;
- proposer des critères de répartition des subventions (l'attribution des subventions restant du ressort du Conseil municipal) ;
- œuvrer à la promotion des activités physiques et sportives sous toutes ses formes et pour tous les publics ;
- participer à la réflexion sur les espaces et les équipements sportifs : création, rénovation et utilisation ;
- favoriser la prise en compte du sport dans les projets d'aménagement du territoire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la création et de l'installation de l'Office municipal des sports.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le principe de la création et de l'installation de l'Office municipal des sports.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication

Le

Le Maire,  
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Serge FAGES